

A Monsieur Pélissier (Salomon)

Conseiller d'Etat

à Paris



elle a été accordée. Le 18 mai 1809. et de Philippe La Grange le 11 juin 1809  
De Paris le 21. au sujet

N. 618 Juin

Permettez moi, monsieur, de vous recommander instamment l'esprit de deux de  
vos correspondants pour lesquels je compte sur votre bienveillance. il s'agit de  
la loi de surveillance de mon de Rees qui vient d'être demandée par monsieur  
Le procureur de la Cour. Vous connaissez leur situation, leur famille, leur personne,  
ce j'en ai rien à vous apprendre sur eux, si ce n'est peut-être que l'aîné est père  
de famille et qu'il a des signes la vicille de ma tante qui est aussi la sienne.  
Vous savez aussi bien que moi qu'il n'y a aucun inconvénient à leur accorder la  
demande du procureur en leur faveur; c'est donc en toute confiance que je m'adresse  
à vous; je m'en tiens à leur reconnaissance pour l'obligation que nous leur avons  
eu. Vous me ferez un grand plaisir de plus si vous me mettez à portée  
d'annoncer le plus possible à ma tante la loi de cette surveillance. enfin,  
je vous prie, les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur de vous saluer  
Lafayette

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or address, including the number "100".

Main body of handwritten text, appearing to be a letter or document, written in a cursive script.



Handwritten text on the right side of the page, possibly a signature or a note, including the name "C. J. ...".

